

Dépêche AEF : Réseaux sociaux : la Dane et le Clemi de Paris publient un guide d'utilisation en classe

2-3 minutes

Pour permettre aux enseignants d'utiliser les réseaux sociaux en classe "de façon responsable, sécurisée et fiable, en toute sérénité, sans nuire à l'institution scolaire ni à ses acteurs", la Dane et le Clemli de Paris ont publié en décembre 2019 un "guide d'utilisation". Il présente les "étapes nécessaires à la mise en place d'un usage pédagogique" avec des "exemples inspirants d'utilisation pédagogiques". L'éducation aux réseaux sociaux est "une mission de l'École" qui figure dans les textes de l'Éducation nationale, soulignent la Dane et le Cleml




Pexels - Tracy Le Blanc

Le document [librement téléchargeable](#) livre une méthode pour mener un projet pédagogique sur un réseau social en détaillant les principes de scénarisation d'une activité, de protection des données des élèves, les responsabilités de publication, la

configuration du réseau d'établissement, etc. Des exemples d'activités en classe sont présentés, ainsi que des modèles d'autorisation parentale à créer un compte sur un réseau social ou encore de "chartes d'utilisation".

Ce guide synthétise "les étapes élémentaires et les précautions à prendre" pour monter un projet pédagogique à l'aide de réseaux sociaux, en rappelant la réglementation en vigueur sur le droit à l'image, la diffusion de contenus et la gestion des données personnelles notamment. Pour la Dane et le Clemi de Paris, les réseaux sociaux sont un moyen d'"éduquer à l'esprit critique, à la maîtrise de son identité numérique, à la production et la publication de manière responsable d'une information, aux compétences de communication, au travail collaboratif, etc."



GUIDE D'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX EN CLASSE

ACADÉMIE DE PARIS 2019



Guide rédigé à l'initiative du CLEMI Paris, en collaboration avec la DANE de l'académie de Paris.

Ont participé à la rédaction :

- Marianne Acquaviva, *coordonnatrice CLEMI Paris*
- Pierre Bouchet, *enseignant d'histoire géographie et conseiller pédagogique numérique à la Dane, académie de Paris*
- Joël Jegouzo, *professeur documentaliste, académie de Paris*

INTRODUCTION

Ce guide doit permettre aux enseignants d'utiliser les réseaux sociaux avec leurs élèves en classe de façon responsable, sécurisée et fiable, en toute sérénité, sans nuire à l'institution scolaire ni à ses acteurs.

De nos jours, les jeunes sont massivement sur Internet et sur les réseaux sociaux, tant pour la consultation que pour la production d'information. Ces pratiques informationnelles des jeunes ne doivent néanmoins pas laisser penser que nos élèves maîtrisent de façon innée le numérique. L'Education nationale s'est donnée le devoir d'éduquer les jeunes en développant « les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication » (art. 4 [Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République](#)).

Un enseignant peut bien entendu de ne pas utiliser un réseau social pour son usage personnel ou professionnel. Néanmoins il doit pouvoir y guider ses élèves dans un usage responsable et sécurisé, au titre des missions de l'école et des compétences communes à tous les professeurs et personnels de l'éducation, et notamment « intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier ». (Point 9 du [Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation](#)).

Plus encore, la vie de la classe est parfois confrontée à des problématiques liées à ces usages : cyberharcèlement, rumeur et e-réputation dégradée, plagiat, violation du droit à l'image, usurpation d'identité, etc. Désormais, il faut garder à l'esprit que l'éducation restera la meilleure des préventions contre des usages abusifs de la liberté d'expression sur Internet et les réseaux sociaux. L'Internet responsable s'apprend aussi et avant tout à l'Ecole.

Ce guide propose des règles de bon usage numérique pour un comportement éthique, responsable, fiable et sécurisé sur Internet.

Aux enseignants, il apporte des solutions concrètes pour mener leur projet pédagogique sur les réseaux sociaux, tout en rappelant les étapes élémentaires et les précautions à prendre pour le mener en conformité avec les règles du droit (liberté d'expression, droit à l'image et de diffusion de contenus, données à caractère personnel).

Son ambition est double :

- Aider les enseignants à connaître et maîtriser les étapes nécessaires à la mise en place d'un usage pédagogique d'un ou plusieurs réseaux sociaux ;
- Présenter des exemples inspirants d'utilisation pédagogiques des réseaux sociaux en classe.

POURQUOI MENER UN PROJET PÉDAGOGIQUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ?

Un réseau social fournit des applications en ligne permettant à l'internaute de s'inscrire, de se créer une identité virtuelle, de se mettre en lien avec les autres et de se constituer un réseau de connaissances personnelles ou professionnelles. Il propose des outils de communication, d'échanges, de production et de partage d'informations

Ils constituent donc une source d'utilisation pédagogique pour éduquer :

- à l'esprit critique
- à la maîtrise de son identité numérique
- à la production et la publication de manière responsable d'une information
- aux compétences de communication
- au travail collaboratif
- à l'éthique et aux valeurs de la République
- ...

Éduquer aux réseaux sociaux, une mission de l'École

L'éducation aux réseaux sociaux et par les réseaux sociaux est depuis quelques années apparue dans les textes de l'Éducation nationale.

C'est une priorité de l'Éducation nationale qui est rappelée dans le **Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture** ([B.O. n° 17 du 23 avril 2015](#)).

Extrait du socle commun, domaine 2 : « *L'élève utilise les espaces collaboratifs et **apprend à communiquer notamment par le biais des réseaux sociaux dans le respect de soi et des autres**. Il comprend la différence entre sphères publique et privée. Il sait ce qu'est une identité numérique et est attentif aux traces qu'il laisse* ».

Cet impératif est rappelé dans la circulaire de la **Lettre de rentrée 2017** ([B.O. n°45 du 9 mars 2017](#)) :

« *Partie 2 : l'éducation aux médias et à l'information - La formation de l'esprit critique. Savoir utiliser les ressources numériques les plus pertinentes pour leurs apprentissages, apprendre à discerner l'information de la désinformation, **savoir user de manière responsable des réseaux sociaux** sont autant de compétences que l'École a le devoir d'apporter désormais aux élèves* ».

Enfin nous retrouvons l'enseignement aux réseaux sociaux dans les programmes d'enseignement - SNT, EMC, EMI du cycle 4 - et dans le cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Ainsi, le **programme d'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) en cycle 4** demande d'étudier comment : « **Utiliser les médias de manière responsable : pouvoir se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication en particulier sur les réseaux** » ([B.O. n°11 du 26 novembre 2015](#)).

Le programme d'Éducation Morale et Civique (EMC) en classe de Première propose d'étudier comme objet d'enseignement :

- dans l' « **Axe 1 : Fondements et fragilités du lien social** » : « *Les réseaux sociaux et la fabrique de l'information : biais de confirmation, bulles de filtre ; surinformation et tri ; fiabilité et validation* ».
- dans l' « **Axe 2 : Les recompositions du lien social** » : « *Les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : Internet et les réseaux sociaux ; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif* » ou encore « *La recherche de nouveaux liens sociaux : clubs, associations, réseaux sociaux, communautés, universités populaires, réseaux d'entraide et bénévolat* » (B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019)

Le programme Sciences Numériques et Technologie (SNT) en classe de Seconde générale et technologique ([B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019](#)) propose d'étudier les réseaux sociaux en tant qu'objet d'étude, parmi les 7 thématiques du programme :

« *Internet ; le Web ; les réseaux sociaux ; les données structurées et leur traitement ; localisation, cartographie et mobilité ; informatique embarquée et objets connectés ; la photographie numérique* »

Le cadre de référence des compétences numériques (CRCN), entré en vigueur le 1er septembre 2019 ([décret n° 2019-919 du 30 août 2019](#)) cite les réseaux sociaux, et notamment au niveau de la compétence 2.2 :

« *2.2 Partager et publier. Partager et publier des informations et des contenus pour communiquer ses propres productions ou opinions, relayer celles des autres en contexte de communication publique (avec des plateformes de partage, des réseaux sociaux, des blogs, des espaces de forum et de commentaire, des CMS, etc.)* ». Ces compétences du CRCN peuvent être autoévaluées et certifiées **sur la plateforme de développement des compétences numérique PIX.**

De multiples compétences abordées

L'utilisation des réseaux sociaux en classe peut s'appuyer sur plusieurs [exemples d'intégration des technologies numériques en éducation](#). De façon générale, lorsqu'un enseignant souhaite intégrer une nouvelle technologie dans ses séances, il est nécessaire de distinguer :

- Des objectifs standards et prescrits
- Des compétences cognitives et linguistiques
- Des savoirs disciplinaires
- Des objectifs implicites
- Des attitudes professionnelles
- La maîtrise du numérique
- Des facteurs de motivation
- Des techniques d'études et d'apprentissages
- Une éthique, des valeurs
- ...

Pour les réseaux sociaux, ces objectifs concernent **les enjeux suivants** :

- **La protection des données personnelles** : « *c'est gratuit ? C'est toi le produit !* » ;
- **L'identité numérique et de la e-réputation (cyberharcèlement...)** : « *je distingue ma vie privée/ ma vie publique* » ;
- **Le cadre juridique de publication** : « *sur les réseaux sociaux, je respecte le droit* » ;
- **La source de l'information** : « *sur les réseaux sociaux, je vérifie toujours l'info !* » ;
- **Les algorithmes et les bulles informationnelles** : « *je reste en dehors des bulles sur les réseaux sociaux* » ;
- **L'influence sur les réseaux sociaux** : « *je reste libre de tout harponnage commercial, politique, religieux* » ;
- **L'exposition aux écrans (addiction...)** : « *je maîtrise mon temps d'écran* ».

L'enseignant, dans sa séquence utilisant les réseaux sociaux, devra être conscient de toutes ces problématiques. En revanche il ne pourra pas évaluer l'acquisition de l'ensemble des compétences par les élèves. Il devra donc expliciter en amont les objectifs, liés à l'outil, dont il voudra évaluer l'acquisition par ses élèves en fin d'activité.

L'évaluation des compétences acquises

En mettant en place son activité utilisant les réseaux sociaux, l'enseignant souhaite évaluer la progression de ses élèves sur les compétences numériques acquises incluant les compétences de citoyen numérique.

Il est possible de mettre en place un plan d'évaluation diagnostique en amont de l'activité, formative en cours d'activité puis sommative en fin de séquence. Les QCM permettent par exemple de mesurer la progression de l'acquisition de certaines notions.

L'évaluation finale peut aussi porter sur la production réalisée par les élèves sur le réseau social selon divers critères fixés par l'enseignant en amont (ex : compétence linguistique, respect du droit d'auteur, vérification de la source de l'information publiée...).

Pour cela, l'enseignant doit être capable d'attribuer les articles, les médias, les commentaires publiés à un élève ou un groupe d'élèves ; si les élèves utilisent des pseudonymes, ceux-ci doivent être communiqués à l'enseignant.

COMMENT MENER UN PROJET PÉDAGOGIQUE SUR UN RÉSEAU SOCIAL ?

Quelle scénarisation de l'activité sur un réseau social ?

En scénarisant son activité pédagogique, l'enseignant devra préciser :

- Les activités d'apprentissage et d'enseignement ;
- Le contexte de réalisation (le lieu, le matériel requis, le format de l'activité individuel ou en groupe, la durée...) ;
- La nature des interactions (publiques ou privées, en classe ou à la maison, synchrones ou asynchrones...) ;
- Un accompagnement des élèves dans l'exploration du réseau social (évaluation des connaissances spontanées, activité de prise en main, support technique tel que tutoriels ou personne-ressource...) ;
- Une sensibilisation de l'élève à son rôle d'acteur public (notamment via la rédaction d'une charte) ;
- La prévision de sanction pour des comportements inappropriés ;
- Une activité d'évaluation.

Qui est le responsable de publication ?

Le responsable éditorial des contenus produits dans le cadre scolaire et se réclamant d'un établissement scolaire (ex : compte Twitter de la classe 4D de M^{me} Duval du collège Dumas) est le chef d'établissement. Ceci vaut pour toute publication publique (et notamment en ligne tel qu'un site, un blog, etc.) relevant d'un établissement scolaire.

Il doit donc être averti des initiatives pédagogiques utilisant les réseaux sociaux et donner son accord avant publication.

Il peut déléguer cette responsabilité à un adulte de l'équipe pédagogique pour une utilisation bien déterminée (remise d'une fiche action ou projet) qui devient modérateur du réseau social.

Dans tous les cas, en présence même d'un espace collectif, le responsable primaire reste celui qui publie un contenu. Ce dernier en assumera la responsabilité en cas de publication de contenus illicites.

Comment protéger les données personnelles des élèves ?

L'utilisation d'une application de réseau social en classe entraîne très souvent la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel au sens du RGPD et de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 de 1978 : « toute information identifiant directement ou indirectement une personne physique ». C'est le cas si les noms des élèves apparaissent ou si une photo ou la voix d'un élève est publiée par exemple, ou si les élèves ont chacun un compte qui puisse leur être rattaché.

Dans ces cas-là, le responsable de traitement de ces données personnelles est le chef d'établissement (EPL) pour le second degré ou le DASEN pour le 1^{er} degré.

Il est alors nécessaire tout d'abord de s'assurer d'une base de licéité de ce traitement :

- soit au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD qui exige que le responsable de traitement puisse justifier que ce traitement est nécessaire à l'exercice d'une mission d'intérêt public, en l'occurrence que l'utilisation du réseau social « entre pleinement dans le champ du service public du numérique éducatif défini à l'article L. 131-2 du Code de l'éducation » ([Les données à caractère personnel – Comprendre et appliquer les nouvelles réglementations dans les établissements scolaires](#), de CANOPE, septembre 2018).

- soit au sens du a) du 1 de l'article 6 du RGPD qui exige de recueillir le consentement des personnes concernées (mineur âgé de 15 ans et plus ou mineur de moins de 15 ans et les titulaires de l'autorité parentale de ce mineur). Ceci est complexe dans le cadre scolaire pour 2 raisons :
 - > ce consentement se doit être une « manifestation de volonté libre, spécifique, éclairée et univoque » de la personne ; or dans le cadre scolaire, l'autorité de l'enseignant sur l'élève peut fausser ce caractère libre du consentement.
 - > si un ou plusieurs élèves ne consentent pas à la collecte de leurs données personnelles, alors certains élèves risquent de ne pas participer à l'action pédagogique envisagée.

Par ailleurs, le responsable de traitement (DASEN ou chef d'établissement) doit selon l'article 4 du RGPD pouvoir « déterminer les finalités et les moyens du traitement » ([Les données à caractère personnel – Comprendre et appliquer les nouvelles réglementations dans les établissements scolaires](#), de CANOPE, septembre 2018) et donc contrôler la sécurité des données et la rédaction des conditions générales d'utilisation (CGU) de l'application de réseau social. Si les CGU sont rédigées de façon unilatérale par le fournisseur du service de réseau social, alors la réglementation n'est pas applicable. Il faut que les fournisseurs du service de réseau social acceptent d'avoir la qualité de sous-traitants de traitement et que des CGU dite « CGU éducation » soient rédigées.

Enfin comme tout traitement de données personnelles dans le cadre scolaire, l'utilisation du réseau social en classe doit être inscrit dans le registre du responsable de traitement, soit du DASEN dans le 1^{er} degré ou le chef d'établissement dans le 2nd degré, et être communiquée aux personnes concernées selon les articles 13 et 14 du RGPD.

Pour être en conformité avec le RGPD et la loi de 1978, il reste donc diverses options :

- utiliser un réseau social quel qu'il soit mais ne créer qu'un seul compte classe sans publication d'aucunes données personnelles d'élèves et ne publier les productions des élèves que sous pseudonyme totalement anonymisé ; il est donc difficile d'envisager l'usage des réseaux sociaux pour couvrir une sortie ou un voyage scolaire par exemple. Reste que l'enseignant doit faire signer une autorisation de publications des productions des élèves (propriété intellectuelle) ([modèle sur Eduscol](#)) ;
- utiliser un réseau social qui offre des CGU dites éducation afin de publier des données personnelles des élèves, en justifiant d'une mission d'éducation ou en recueillant le consentement des personnes concernées, en inscrivant l'usage de ce réseau social dans le registre du responsable de traitement et en informant les élèves et leurs parents.

Qui informer du projet pédagogique ?

L'utilisation d'un réseau social en classe soulève des questions et il est nécessaire de faire connaître son projet pédagogique à toute la communauté scolaire : élèves, parents, chef d'établissement, inspecteur. Le projet fera donc l'objet d'une information initiale et par étape à son chef d'établissement et son inspecteur, et d'une inscription au registre des traitements des données personnelles de l'établissement tenu par le chef d'établissement en relation avec le délégué à la protection des données de l'Académie si nécessaire.

Ce temps d'information est très important du fait du caractère récent des réseaux sociaux et du caractère encore plus récent de leur utilisation en classe et obligatoire si le projet envisage de publier des données personnelles.

Il est alors important de proposer un dispositif d'information et d'autorisation lors de la présentation du projet à son chef d'établissement, notamment pour s'assurer que le règlement intérieur n'est pas en contradiction avec le projet, et à son inspecteur.

Ce dispositif d'information et d'autorisation peut inclure :

- **une réunion de parents** afin d'informer sur les objectifs pédagogiques du projet qui englobera nécessairement une Éducation aux Médias et à l'Information. Cette réunion préalable permettra d'informer les parents sur la façon de suivre les publications des élèves, en précisant le nom du compte classe ou la balise ou mot-dièse (ou #hashtag) à utiliser systématiquement pour suivre les comptes personnels des élèves. Cela peut être complété par une formation technique ou une brochure d'information à destination des parents ([exemple de dépliant à destination des parents](#), 2015) ;
- **des autorisations de publications de l'image et/ou de la voix des élèves** (droit à la vie privée) ([modèle sur Eduscol](#)) ;
- **une autorisation de publications des productions des élèves** (propriété intellectuelle) ([modèle sur Eduscol](#)) ;
- **une charte d'utilisation du réseau social par les élèves**, à faire signer par l'élève et ses parents ;
- **la précision du responsable de publication du compte classe** : le chef d'établissement ou par délégation l'enseignant ;
- **les ressources en cas de transgression de la charte** (cf. encadré) ;
- **une autorisation parentale à ouvrir un compte sur un réseau social** si le projet nécessite des comptes personnels, selon l'âge des élèves (cf. modèle en annexe).

Ressources face aux risques d'Internet

[Internet responsable](#) est le site du Ministère de l'Education nationale réalisé par Canopé et destiné à tous les enseignants. Il propose notamment l'accès libre à des documents types pour diverses [autorisations d'enregistrements](#) (son, image, etc.) ainsi que des points sur les [notions juridiques concernant Internet](#) (droit d'auteur, harcèlement, risque pénal, etc.).

[Non au harcèlement](#) est un site du Ministère de l'Education nationale qui met des ressources et contenus à disposition des élèves et des enseignants afin de les sensibiliser aux conséquences du harcèlement sur les réseaux sociaux et les différentes plateformes d'Internet. Il propose un numéro vert : 3020.

[Le CLEMI](#) propose des ressources à destination des enseignants et des parents, sur les questions du temps d'écran, de la vérification des informations, des images violentes, des réseaux sociaux. Le guide [La Famille Tout-Ecran](#), coproduit avec la [CAE](#), s'accompagne d'une [web-série](#) explicitant les usages responsables d'Internet.

[Internet sans crainte](#), soutenu par le programme Safer Internet de la Commission européenne, est un site de prévention des risques d'usage de l'Internet. Il s'adresse aux jeunes, à leurs enseignants et à leurs parents.

[Cnil.fr](#) est le site incontournable sur les questions des traces numériques et de l'identité numérique. Il consacre plusieurs pages au [Règlement Général de Protection des Données](#), entré en vigueur depuis le 25 mai 2018.

[e-Enfance](#) est une association qui propose aux jeunes, leurs parents et les professionnels des interventions en milieu scolaire et des formations sur les bons usages d'Internet et les risques éventuels comme le cyber-harcèlement, le cyber-sexisme et les autres formes de cyber-violence. L'association gère [Net Ecoute](#), un numéro vert destinés à tous les enfants et adolescents confrontés à des difficultés sur Internet, le téléphone portable et les jeux vidéo. Par téléphone au 0800 200 200.

Comment configurer le réseau de l'établissement ?

Dans l'Académie de Paris, cette utilisation n'est pas restreinte si le proxy est bien configuré de manière à autoriser l'accès à un réseau social.

Si ce n'est pas le cas, le chef d'établissement doit demander une autorisation pour accéder à certains sites auprès de la DSI en faisant la demande par un ticket : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1501107/plate-forme-d-assistance

Il n'y a donc pas de restriction technique d'accès mais plutôt des précautions d'usage à prendre.

Quel réseau social choisir ?

L'enseignant choisira entre :

- un réseau social ouvert et commercial
- un réseau social ouvert et libre
- un réseau social fermé

Un réseau social ouvert et commercial : ces réseaux grand public et gratuits permettent une utilisation à l'échelle mondiale d'Internet, dans l'extension maximale de son utilisation (Twitter, Facebook). Cependant certains réseaux peuvent être configurés pour en limiter le rayonnement et donc le caractère public. Ces réseaux sont gratuits mais utilisent en contrepartie les données des utilisateurs.

Incontournables pour une visibilité sur Internet, les institutions gouvernementales françaises et d'autres pays y ont souvent des comptes pour leur communication officielle.

Voici les principaux réseaux sociaux ouverts et commerciaux :

Facebook : premier réseau social mondial et certainement le plus célèbre, il permet la constitution d'un réseau d'échanges de post, d'information, et plus largement de contenus (texte, photo, son, vidéo) à partir du profil des membres.

Twitter : site de microblogging limité à 280 caractères. Très utilisé pour la veille d'actualité en temps réel et de centres d'intérêt notamment par le #hashtag.

Instagram : ce réseau permet le partage et le commentaire de photos, de carrousel d'images et de vidéos avec ses contacts. Il utilise des filtres qui rendent les photos plus attractives. Le récit ou « Story », illustré par les seules images, y devient le mode de communication privilégié.

Snapchat : ce réseau sert au chat et aux échanges de contenus éphémères puisque la durée des publications peut être limitée. Mais une capture d'écran est toujours possible. Très populaire chez les adolescents pour la fluidité des échanges.

LinkedIn : c'est le réseau social professionnel mondial par excellence. On peut y rédiger son CV en ligne et se créer un réseau autour de ses centre d'intérêt et de son activité professionnelle.

Pour des raisons de conformité au RGPD, il est difficile d'envisager de faire ouvrir aux élèves un compte individuel sur la plupart de ces plateformes dans la mesure où les CGU ne sont pas contrôlé par le responsable de traitement ou négociée par les services du ministère ou du rectorat. Il est à noter qu'une Charte de confiance des services numériques pour l'éducation reste en court de rédaction depuis la signature du partenariat entre Microsoft et le Ministère de l'Education nationale en 2015.

Il reste possible de créer un compte classe sans aucune donnée à caractère personnel publiée sur ces réseaux ouverts et commerciaux.

Un réseau ouvert et libre : certains réseaux sociaux sont issus d'une communauté du libre qui se veut une alternative aux GAFAM et qui se caractérise par l'utilisation de codes sources mis à disposition du public et développable. Ces réseaux sociaux sont moins connus mais offrent des solutions plus protectrices des données personnelles et exemptes de publicité. Voici 2 exemples qui ont dans leur construction même la volonté de protéger la vie privée :

Mastodon : réseau social libre et décentralisé permettant le microblogging jusqu'à 500 caractères, fonctionnant par des instances indépendantes fixant leurs règles de modérations et permettant la communication entre elles. Libre et sans publicité.

Framasphère (Diaspora) : réseau social libre et décentralisé permettant de publier et d'échanger dans une communauté affinitaire. Ce réseau social fait partie de services numériques proposés par la suite Framasoft.

A chaque fois, il est très important de vérifier que les CGU impliquent que le fournisseur de ce réseau social accepte la qualité de sous-traitant dans le traitement des données et ne peut pas traiter ou héberger les données sans instruction du responsable de traitement soit le chef d'établissement

Un réseau fermé : des réseaux sociaux dits scolaires, qui s'adressent aux communautés éducatives (élèves, parents, professeurs et personnels éducatifs), sont fermés et permettent une communication avec un réseau restreint à une organisation (la classe, l'établissement, les pairs, etc.). Ils rendent possible la communication et le partage de ressources pour le travail des élèves. Les exemples sont nombreux : Edmodo, Babytwit, Beebac... Mais encore une fois la conformité au RGPD reste difficile si l'enseignant a comme projet de publier des données à caractère personnel des élèves.

L'Académie de Paris avec les collectivités territoriales a choisi de déployer un réseau social éducatif fermé, [Paris Classe Numérique](#), l'ENT des établissements parisiens du primaire au collège et le même outil, [Monlycée.net](#) pour tous les lycées régionaux, EREA, et collèges des cités scolaires.



Les ENT, Paris Classe Numérique ou Monlycée.net, fonctionnent comme un réseau social fermé à destination de la communauté scolaire d'un établissement. Il permet donc aux différents groupes d'une communauté scolaire de communiquer via des mails, des forums, des blogs... Chacun y est responsable de son identité numérique sur le réseau.

Ces outils numériques, financés par des collectivités territoriales (Paris Classe Numérique par la Ville de Paris ; Monlycée.net par la Région Ile-de-France), apparaissent donc comme une solution sûre et simple pour éduquer les collégiens et les lycéens au préalable à une utilisation responsable d'un réseau social ouvert.

Le réseau social scolaire peut servir d'espace pédagogique, afin d'apprendre aux élèves, par exemple, la gestion de leur identité numérique. Plutôt qu'une photo, l'utilisation d'un avatar leur est recommandée. Ils disposent aussi du contrôle de la diffusion d'informations les concernant (mail, numéro de téléphone). Toujours dans leur page de profil, les élèves ont la possibilité de choisir publier une devise et des informations sur leurs centres d'intérêts. Ainsi, la charte d'utilisation de l'ENT permet de rappeler aux élèves que les informations qui sont diffusées, notamment celle de la devise qui apparaît pour tous les utilisateurs, sont lues par toute la communauté et qu'elles reflètent ce qu'ils présentent d'eux.

14

Les élèves n'ont pas tous conscience de la nécessité de contrôler les informations qu'ils diffusent sur les réseaux sociaux et Internet. Utiliser un réseau fermé, administré par des adultes guidant et bienveillants, permet de sensibiliser les élèves à l'utilisation des réseaux sociaux. L'ENT Paris Classe Numérique permet ainsi de réguler leurs pratiques par la prévention, l'accompagnement et au besoin la sanction afin de rappeler les règles d'usage et de bonne conduite sur les réseaux sociaux.

Enfin, Paris Classe Numérique et Monlycée.net constituent une solution conforme au RGPD et faisant l'objet d'une convention tripartite entre le Rectorat, la collectivité et le chef d'établissement. Dans ce cadre, l'académie, la collectivité et l'établissement sont responsables conjoints du traitement des données personnelles effectué par l'ENT, comme le définit le RGPD dans son article 26.

Comment rédiger une charte d'utilisation du réseau social en classe ? (droits et devoirs)

Il est nécessaire de **faire signer une charte aux élèves et aux parents**. L'enseignant est responsable du respect de la charte et s'engage à éduquer à l'utilisation d'Internet, à encadrer les usages, et à réguler les comportements illégaux, voire dangereux en classe.

La charte sera distribuée et collée sur le carnet de liaison de l'élève.

Une copie de cette charte sera agrandie et collée dans la salle informatique de l'établissement.

La charte peut être rédigée en amont de l'utilisation du réseau social, en s'appuyant sur une discussion encadrée par l'enseignant autour des pratiques spontanées des élèves. En effet, dans un objectif pédagogique, il est idéal de **faire rédiger la charte par les élèves eux-mêmes** : cela permet de connaître leur niveau de pratiques spontanées, de développer un esprit critique sur les réseaux sociaux, de connaître les risques sur les réseaux sociaux en les nommant, de se mettre tous ensemble d'accord sur les bonnes pratiques, les codes de communications et les règles implicites.

Enfin, il est intéressant de **prévoir une charte évolutive** : au cours du projet, dégager un temps d'actualisation de la charte pour y inclure des règles et les obstacles qui ont émergé lors du projet.

Il est important que la charte soit formulée de façon positive en mettant l'accent sur les bonnes pratiques :

Exemple	Formulation négative	Formulation positive
Droit à l'image	Je ne peux pas diffuser de photos ou de vidéos de mon professeur ou de mes camarades prises à leur insu et sans leur autorisation.	Je demande explicitement l'accord de mon professeur et de mes camarades pour diffuser une photo ou une vidéo les représentant.
Délit de diffamation (loi sur la liberté de la presse, 1881)	Je ne peux pas diffamer mes camarades, mes professeurs et mon établissement.	Je publie des informations qui respectent mes camarades, mes professeurs et mon établissement.
Droit d'auteur	Je ne peux pas me servir d'une photo trouvée sur Internet et m'en servir comme photo de profil sur les réseaux sans avoir vérifié si elle est sous Creative Commons, ou sans avoir obtenu l'autorisation auprès de son auteur.	Je vérifie avant d'utiliser une photo trouvée sur Internet qu'elle est sous Creative Commons. Sinon je fais la démarche de demander l'autorisation à son auteur.

Le site <http://www.enseignement.be/> donne de bons conseils pour rédiger cette charte d'utilisation des réseaux sociaux en classe. Par ailleurs, plusieurs modèles existent aussi sur Internet (cf. annexes).

Fruit d'une réflexion en groupe classe, il est important de spécifier avec vos élèves dans la charte :

- Quand et où puis-je utiliser le réseau social ? En classe, à la maison, à quel moment de la journée, avec l'enseignant porteur du projet et/ou d'autres enseignants, dans quelles disciplines, ...
- Pour quel travail puis-je utiliser le réseau social ? Pour le travail demandé en classe, pour une expression plus personnelle, ...
- Que puis-je diffuser ? Validation par les pairs/l'enseignant ; citation des sources, droit à l'image, respect d'autrui, respect de la réputation de l'établissement, ...
- Avec qui puis-je communiquer ? Mon compte est-il public ou privé ? Qui puis-je accepter dans mes contacts ? Dois-je demander l'autorisation de mon professeur avant d'accepter de communiquer avec autrui via le compte classe ?...
- Comment dois-je m'exprimer ? Le langage SMS est-il interdit ? Dois-je veiller à ma syntaxe, ma grammaire et mon orthographe ? Quels sont les codes de communication à respecter en fonction du réseau choisi ?...

Pourquoi définir le temps d'accès au réseau social ?

L'utilisation d'un réseau social ouvert décloisonne sa classe, sur le temps scolaire, sur le temps de stage en entreprise en lycée professionnel, sur le temps d'un voyage scolaire, par exemple, mais aussi sur le temps personnel. C'est à la charte de préciser le temps d'utilisation du réseau social : sur le temps de sa classe uniquement ou non.

Quelques précautions :

- **Accompagner les élèves sur une réflexion du temps passé sur les réseaux sociaux ou devant écran** en général. Voir le [Guide la Famille Tout-Ecran](#) (2017), publié par le CLEMI.
- **Accompagner les élèves à gérer des échanges « asynchrones »** : les élèves s'engagent dans la charte à lire et répondre aux messages postés. Mais ceci peut se faire ultérieurement et non nécessairement dans l'immédiat : incitez à répondre quand l'enseignant ou l'élève se sent disponible. L'idéal est de convenir ensemble d'un délai normal de réponse (sous 48h, sous une semaine par exemple). L'utilisation de balise (#hashtag) permet de suivre correctement ces échanges asynchrones.

- **Restreindre la consultation** : il est nécessaire de limiter le temps des élèves passé sur le fil d'actualité. En effet, au fur et à mesure que le compte de la classe a des abonnements, tels que d'autres classes utilisant le réseau social dans un même objectif, ce fil d'actualité peut devenir trop abondant. L'enseignant peut sélectionner des messages du fil d'actualité auxquels il souhaite que la classe réponde (exemple : sur Twitter, en les likant). Il peut aussi demander aux élèves de ne consulter que ces messages sélectionnés, en utilisant un logiciel-client tel que [Tweet-Deck](#) pour Twitter. Tout y est paramétrable, en particulier ce que voient les élèves. Il est possible d'élargir la consultation aux notifications des publications qui ont cité celles de la classe pour suivre leur écho. Enfin il est possible tout simplement de ne pas abonner le compte classe à aucun autre compte, afin de limiter simplement le fil d'actualité.

Faut-il ouvrir un compte classe ou élève ?

Deux possibilités pour l'enseignant :

- un compte classe unique ;
- un compte élève.

Un compte classe

C'est l'enseignant qui crée le compte et détient le mot de passe. Attention à ne jamais révéler le mot de passe sous aucune raison. Il est déconseillé de créer un compte sur un réseau social ouvert avec une adresse mail académique professionnelle. Il est encouragé de créer une « adresse poubelle » pour ce type de projet. Ceci est adapté en primaire et collège, lorsque les élèves ont moins de 15 ans.

Un compte personnel

Ceci est adapté au lycée, ou en fin de collège si les élèves ont déjà eu une vraie Éducation aux Médias et à l'Information et avec l'accord des parents. En lycée, le lycéen pourra au préalable par exemple ouvrir un compte mail sur [laposte.net/education](#) pour les élèves. Ceci leur permettra de se créer un mail, utile dans leur parcours scolaire et universitaire.

Deux modalités avec un compte personnel :

- l'élève ouvre un compte mais c'est l'enseignant qui détient le mot de passe, afin de cadrer le temps d'utilisation tout en responsabilisant l'élève. La contrainte est de devoir ouvrir autant de comptes que d'élèves en début de cours. Il y a aussi un risque de fuite des mots de passe et donc d'usurpation d'identité ;
- l'élève ouvre un compte et détient le mot de passe. Il est alors nécessaire de cadrer par la charte les publications : sujet des publications, façon de s'exprimer, balises à utiliser, temps d'utilisation, etc.

La législation pose la majorité numérique à 15 ans

Au niveau européen : application du RGPD par les États-membres

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données, adopté par le Parlement européen en avril 2016, est applicable à l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne à partir du 25 mai 2018. Le texte spécifie que les États fixent une majorité numérique entre 13 et 16 ans.

Fiche Eduscol sur le RGPD : <http://eduscol.education.fr/Internet-responsable/actualites/article/reglement-general-europeen-sur-la-protection-des-donnees.html>

Le RGPD et sa mise en place par la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-par-ou-commencer>

La législation française : les députés fixent à 15 ans la majorité numérique

L'Assemblée nationale a fait le choix de conserver le seuil de la majorité numérique à 15 ans pour « l'âge à partir duquel un mineur peut consentir à une offre directe de services de la société d'information ». Cela signifie qu'avant 15 ans, l'accord parental est nécessaire pour consentir à un traitement des données d'un enfant, notamment sur un réseau social. Au-delà, un individu français peut accepter seul un traitement de ses données, en créant notamment une adresse mail ou un compte personnel sur un réseau social.

Enfin il est nécessaire aussi de vérifier les conditions d'utilisation : certains réseaux sociaux n'autorisent pas l'ouverture de compte pour les enfants de moins de 13 ans.

Textes de loi : [Amendement à la loi informatique et liberté concernant la majorité numérique à 15 ans](#)

Se créer une identité numérique positive

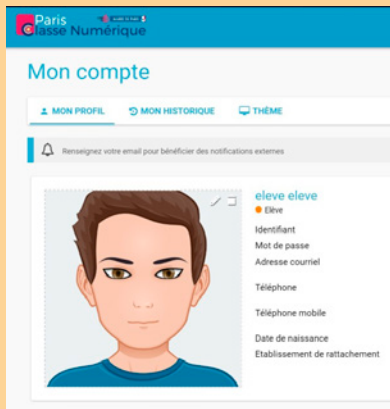
Par précaution, la CNIL recommande de créer pour les mineurs des comptes sans données personnelles publiques et notamment l'usage des pseudonymes, que l'enseignant doit alors connaître et retenir s'il veut suivre les publications de chacun de ses élèves. Une autre possibilité est de faire signer avec les initiales de l'élève, afin que l'enseignant puisse plus facilement repérer les publications de chaque élève.

S'il y a création de compte personnelle, il est recommandé de ne pas utiliser les photos des élèves pour le profil. Il est possible de créer un avatar avec un des très nombreux logiciels qui existent : ceci peut être une occasion d'introduire la notion d'identité numérique.

Protéger son identité numérique ne signifie pas renoncer à être présent sur le web 2.0 : c'est être conscient de son image et soigner cette image de façon positive. Pour les enseignants, cela demande par exemple de signer toujours avec professionnalisme en tant qu'enseignants (ex : Madame D. ; ou Madame Duval, professeure de mathématiques, collège Dumas).

Sur l'ENT Paris Classe Numérique, sur le fil d'accueil, l'identité des utilisateurs apparaît avec le prénom et le nom, l'avatar, l'humeur et la devise, mais aussi les publications, les commentaires, etc. C'est toujours une bonne occasion de travailler sur la notion d'identité numérique.

Profil élève où l'avatar remplace une photo :



Quel matériel utiliser ?

Une salle informatique à disposition du projet chaque semaine permet de développer une habitude de publication fréquente et vivante.

Néanmoins il faut garder en tête qu'il n'est pas nécessaire de faire publier tous les élèves en même temps. Lire, interagir, gérer la production d'une classe entière sur une heure de cours est difficile en salle informatique : à réserver peut-être en fin de projet, lorsque les habitudes ont été prises.

Les tablettes permettent aux élèves de publier de façon mobile : en classe, mais aussi au CDI, en sortie, en voyage, etc. Un grand nombre de collèges et de lycées sont dorénavant équipés de tablettes grâce au plan numérique pour l'éducation, au budget participatif de la Ville de Paris pour les collèges et au virage numérique de la Région pour les lycées.

Le BYOD (Bring Your Own Device) c'est-à-dire l'utilisation des outils personnels des élèves tels que leur smartphone est une solution qui est possible souvent en lycée. Pratiquer un sondage en début d'année pour connaître le taux d'équipement des élèves.

Il est intéressant aussi d'être équipé d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur en classe pour pouvoir lire et commenter les publications de chacun collectivement.

20

Comment supprimer un compte et/ou les contenus en fin de projet ?

La CNIL reconnaît [9 droits](#) au sujet des données déposées sur Internet. En particulier, à la fin du projet, il est possible de demander à :

■ **déréférencer un contenu sur un moteur de recherche**

La démarche pour exercer son [droit au déréférencement](#) est bien explicitée sur le site de la CNIL. Attention : il faut faire une demande pour chaque moteur de recherche ; le déréférencement ne signifie pas effacement ; il faudra fournir au moteur de recherche une preuve de votre identité ;

■ **effacer nos données**

La démarche pour exercer son [droit à l'effacement](#) est aussi très bien documentée sur le site de la CNIL.

QUE FAIRE AVEC LES RÉSEAUX SOCIAUX EN CLASSE ?

Il ne s'agit pas ici d'être exhaustif, mais de rendre compte de quelques expérimentations menées dans le champ des réseaux sociaux numériques. Ces exemples d'activité pédagogique utilisent des réseaux sociaux ouverts afin de pouvoir partager leurs réalisations, et essentiellement Twitter qui est un puissant outil de veille. Certains exemples se sont développés sur d'autres plateformes (Instagram, Snapschat, Facebook...).

Twitter

Les [#Twittclasses](#), [#twittclasse](#), etc., la morphologie de la balise évoluant au gré des signatures, sont semble-t-il apparues en France pendant l'année scolaire 2009 - 2010, selon [@eduscol_DOC](#). Une première expérience eut lieu à l'université de Lille, avec une promotion de master SID utilisant la balise [#Internet2010](#) pour interagir pendant des exposés sur l'état des lieux de l'Internet en 2010. D'autres [#Twittclasses](#) ont émergé rapidement, comme celui de [#po_M](#) (écriture et échanges de poèmes courts), ou [#tweetfemmes](#) des classes du lycée Doriole de La Rochelle, publiant des portraits de femmes. Par la suite, les élèves du projet [@ivoix](#), projet e-twinning franco-italien, ont réécrit L'étranger de Camus sur twitter, sous la forme d'un [#twittroman](#).

Citons aussi le travail des élèves du RASED de Colmar, qui ont tweeté les [@Pareils_FR](#) de leur dictionnaire via le compte dédié à cette démarche. D'autres ont travaillé les sujets littéraires du bac, comme ce fut le cas pour [@jevousecris](#) ou [@littlyc](#).

En 2012, [@Eduscol](#) recensait 603 [#twittclasses](#) [#twittclasse](#) [#Twittclasses](#) en France. 439 en primaire, 103 en collège, 43 en lycée, 18 dans le supérieur. Et pour les 146 collèges et lycées, 76 en CDI. La plupart des expériences conduites en [#CDI](#) [#CDI2018](#), concernaient l'Éducation aux Médias et à l'Information, avec la balise [#EMI](#) (désormais généralisée en [#EducMediasInfo](#)). Depuis, il est devenu difficile de recenser le nombre d'expériences menées, les balises [#twittclasses](#) [#twittclasse](#) [#Twittclasses](#) ayant été abandonnées au profit de balises dédiées.

On peut ainsi citer les [#twictée](#) dont beaucoup sont regroupées autour de [@TwicteeOfficiel](#), développant des outils pédagogiques tels que les [#twoutil](#) ou les [#twictéestransfert](#), [#TwoutilChallenge](#), [#PerfecTwoutil](#), ou les [#twictées](#) de groupe de [#TwictéeXXXIII](#), etc.

Evoquons encore les [#twittcontes](#) ou [#twittconte](#) menés souvent en [#CDI](#) ou en classe de français par des enseignants, telle Christelle Lacroix [@tchoulelacroix](#), menant avec ses classes de 3^e son projet Mission dystopie : <https://twittconte.org/2018/11/04/twittconte-mission-dystopie-%F0%9F%98%B1/>.

Citons toutes les expérimentations menées en [#CDI](#) ou hors lieux scolaires autour de la lecture, comme celles des [#MardiConseil](#), des [@VendrediLecture](#) (adossé à un blog qui compte aujourd'hui près de 45 000 abonnés !) [#lecture](#) [#BD](#) [#albumjeunesse](#) [#ConseilLecture](#) [#littérature](#) [#poésie](#), etc.

L'utilisation de [#Twitter](#) en classe se démultiplie donc. [#eduscol](#) en a établi une carte. La France en est championne européenne, sinon mondiale (voir [@reseau_canope](#) [@BrigittePierrat](#) [#twittclasses](#) [#Twittclasse](#)).

Missions Dystopie

Parmi les expérimentations menées autour de l'utilisation de l'outil twitter, « Mission Dystopie » donc, en classe de troisième, de Christelle Lacroix, a amené ses élèves vers une lecture approfondie d'une œuvre littéraire [@tchouelacroix](#) [#AppleTeacher](#) [#classeinversee](#) [#Twittconte](#) [#theatre](#) [#collaboration](#) [#storytelling](#) [@mala6_e](#) [@mala3A](#) [#FEI10](#).

On trouvera le projet complet aux balises suivantes : [@Mala3A](#) [@Malassise3C](#) [@malassise3b](#) [@malassise3](#), [@profparesys](#) [@SolenneHernandez](#) ou [@Twitt_contes](#).

De Christelle Lacroix encore, on suivra volontiers ses visions poétiques du monde, conduites avec ses élèves, ou ses [#storytelling](#) de classes : [@mala6_e](#) [@mala3A](#) [#FEI10](#) <https://twitter.com/i/moments/954646974422224897> voir ses [#Twittconte](#) à l'adresse : <https://itunes.apple.com/fr/book/twittconte-coll%C3%A8ge/id1417424681?mt=11>

A propos de son utilisation de l'outil, Christelle Lacroix insiste sur le bénéfice que l'on peut en tirer, Twitter permettant de développer des compétences à la fois de littérature et de littératie, comme la compréhension de l'œuvre par l'appropriation, quand on s'efforce par exemple de voir l'histoire dans le point de vue d'un personnage ; chaque élève s'est vu attribuer un personnage de l'histoire, ainsi qu'un scénario. Les élèves ont eu à raconter, seuls d'abord, puis collectivement, la suite de l'intrigue. Création par la production de contenus, communication par le biais du média numérique, l'acte d'écriture, dit-elle, « prend sens parce qu'il est littéraire, mais aussi parce que c'est un acte social ». L'élève écrit pour être lu. « Dans le cas de Mission Dystopie, les élèves ont communiqué avec l'auteur de River Castle dans le point de vue d'un personnage. Ce qui a placé le personnage, sorti du livre, dans la réalité virtuelle, où, comme s'il avait échappé aux pages du livre, il a pu s'expliquer avec l'auteur. 120 élèves sont entrés dans la psychologie des personnages, ce qui a clairement éclairé le sens de l'histoire lue, et par là-même instruit une réflexion sur les dangers de la manipulation de l'homme par l'homme. [...] Cela a permis aussi aux élèves d'acquérir une culture numérique, de partage et de collaboration, qui sont, quoi qu'on en dise, les clés du monde de demain. »

#ApollinR18

#ApollinR18 est l'un des projets récents d'utilisation de Twitter les plus spectaculaires. Au départ une volonté inter-académique centrée sur les académies de [@LettresNice](#) [@DANEMontpellier](#) [@Doc_Tlse](#).

Le projet est né dans le cadre d'échange entre IAN de Lettres (interlocuteurs académiques pour le numérique), professeurs de Lettres et professeurs documentalistes. Les uns et les autres voulaient travailler ensemble, dans le Sud, en reliant les Académies de Montpellier, Nice et Toulouse. La thématique des TrAm (Travaux académiques mutualisés) centrée sur l'oral leur en a fourni l'opportunité, au moment où la France s'apprêtait à commémorer le centenaire de la mort d'Apollinaire. Divers travaux ont été générés en classe, pour se diffuser très vite et s'élargir à la France entière, puis au monde : Paraguay, Turquie ! Le hashtag s'est propagé à la vitesse de la lumière, intégrant peu à peu au gré des propositions et des imaginations, de l'image, du son, de la vidéo. Une créativité débordante, permise par l'outil [Twitter](#) comme d'embarquer des contenus à partir d'autres applications. Il n'est pas jusqu'à la contrainte des 280 signes qui n'ait été explorée pour donner des résultats bénéfiques, obligeant les élèves à peser leurs mots et à réfléchir au fait qu'ils seraient lus par d'autres.

Le 9 novembre 2018, [#ApollinR18](#) connut son heure de gloire. Dans le monde entier des élèves se sont rassemblés pour commémorer ensemble ce centenaire. A Paris, un événement fut organisé sur le Pont Mirabeau avec l'aide d'une professeure de Lettres parisienne, [@yaelboubli](#), du lycée Diderot et du CDI de son établissement. Des créations d'élèves du Sud de la France furent exposées sur le pont, sous la forme de [QRcodes](#) ! Imaginez la réaction d'un élève de 6^e de Toulon, découvrant à travers un retour qu'il a été lu par un passant du Pont Mirabeau ! Du coup, tous les élèves se sont mis en chasse des productions d'autres élèves de par le monde, donnant lieu à un formidable chassé-croisé de travaux scolaires ! Lectures de tweets, diffusions d'enregistrements de poèmes, une créativité à foison, dépassant les frontières de la classe, de la région, du pays !

Aujourd'hui [#ApollinR18](#) continue d'échapper au temps et à l'espace de la commémoration, bien au-delà de ce que l'on espérait, rendant partout le poète plus vivant que jamais ! Les initiateurs du projet sont d'ailleurs en train de construire un [wakelet](#) pour garder la mémoire de ces flux, découvrant chaque jour de nouveaux tweets qui s'associent au hashtag sans même se connaître entre eux ! L'expérience est en cours de thématisation au niveau académique, chaque académie en instruisant le bilan sous la forme d'un TraAM.

#FlashTweetEdu

Chercher, vérifier, hiérarchiser l'info... Tel est le projet mené sous la balise #FlashTweetEdu, un projet d'ÉducMédiasInfo, avec le soutien du @LeCLEMI et l'@ac_orleanstours, initié par @infoprofdoc et @EmmanuelleL9.

Emmanuelle Leneuf, journaliste et fondatrice du #FlashTweet (en 2015), inaugure le #FlashTweetEdu en mars 2016 en collaboration avec Nadia Lépinoux-Chambaud, professeure-documentaliste au collège Montrésor (Inde-et-Loire).

En ce qui concerne le #FlashTweet, l'idée d'Emmanuelle Leneuf était de publier tous les matins à 7h30, dix informations incontournables sur le Web, la #Tech, le Big Data, les réseaux sociaux, la réalité virtuelle, l'intelligence artificielle, la réalité augmentée, etc. Publication qui prit la forme d'un média de 1400 signes (10 fois 140 signes), soit « le plus petit média du monde ». Avec plus de 38 000 followers, le moins qu'on puisse dire, c'est que l'initiative a rencontré un grand succès et qu'elle correspondait à une vraie nécessité. Présente sur Twitter, Instagram, Snapchat, LinkedIn, Emmanuelle Leneuf eut ensuite la bonne idée d'en faire profiter l'Éducation Nationale.

Dans son prolongement scolaire, #FlashTweetEdu, il s'agissait cette fois de faire publier sur Twitter, par des élèves de 3^e, un journal contenant 10 informations à ne pas rater sur une thématique en lien avec l'innovation. L'occasion pour ses élèves de réfléchir à la construction d'une information crédible, à sa sélection, sa mise en forme, tout en s'initiant à un réseau social. Le #FlashTweetEdu était adressé à la communauté éducative à une heure précise. « Travaillant sous la pression », ainsi que le raconte Nadia Lépinoux-Chambaud, ces derniers sont de fait devenus « très attentifs à l'orthographe et la véracité des informations ». Une fois le #FlashTweetEdu publié, le retour des lecteurs, avec leurs retweets et commentaires, a permis de sensibiliser concrètement les élèves à leur responsabilité éditoriale. Présenté à la **Conférence nationale des cultures numériques, éducation aux médias et à l'information** à l'ENS de Lyon en janvier 2017, le #FlashTweetEdu, n'a cessé depuis de se développer et de prendre de l'ampleur.

Nadia Lépinoux-Chambaud, @infoprofdoc professeure-documentaliste et Emmanuelle Leneuf @EmmanuelleL9 journaliste, expliquent ce qu'est #FlashTweetEdu et comment monter ce projet en classe :

<https://twitter.com/search?q=%23FlashTweetEdu&src=savs&lang=fr>

@ivoix

« Réconcilier la culture du livre et la civilisation de l'écran », telle est l'ambition d'@ivoix, rien moins que « participer à l'avènement d'un humanisme numérique ». En décembre 2018, le blog [i-voix](#) comptait 1 900 000 visiteurs, dont bon nombre expérimentait depuis plusieurs années la dynamique lecture-écriture-publication. Conçu comme espace de lecture, d'écriture, de création, d'échange autour de la littérature, il est d'abord l'œuvre d'un partenariat entre deux lycées : le lycée de l'Iroise (Brest), et celui le lycée Cecioni de Livourne (Italie), partenariat inscrit dans le cadre de l'opération e-Twinning. Aujourd'hui les élèves de ces deux lycées poursuivent leurs explorations, plus particulièrement de la poésie contemporaine, ainsi qu'une réflexion sur l'appropriation des lieux de vie du livre, à savoir : tous les supports qui le font vivre, des bibliothèques aux réseaux sociaux. Leur saison 11 s'attache bien sûr toujours à parcourir ce que [#lire](#) signifie, mais aussi l'écriture, en faisant vivre par exemple au quotidien leur journal de lectures. [#live](#), [#workingprogress](#), d'autres outils sont convoqués sur Twitter, comme [@genially_en](#). On peut explorer également leurs « moments » Twitter (« Dans le scriptorium numérique i-voix » : <https://twitter.com/ivoix/moments?lang=fr>), qui tentent de recenser tous les « gestes » possibles de lecture, de la liseuse de Fragonard aux nuages de mots ou l'écriture numérique ([@akaAgar](#)), la poésie visuelle, voire le [fablab poétique](#). Atelier de lecture, d'écriture, de publication, on y étudie même la littérature sur son smartphone, pour y entremêler les voix de l'auteur et des lecteurs.

Instagram

Les comptes éducation (écoles, collèges, lycées, etc.) se comptent par dizaines de milliers. En fait de forte présence « éducative », disons qu'il s'agit surtout d'une présence « institutionnelle » : Instagram est alors utilisé comme canal de communication, et moins pour ses possibilités pédagogiques.

Pourtant Instagram offre des possibilités pédagogiques certaines à l'éducation à l'image, qui correspond parfaitement à la nature de l'outil. Ainsi dans le microcosme Instagram, on trouve des photographes professionnels qui ont saisi ce à quoi pouvait ouvrir l'outil et qui, mais sans être des professionnels de l'éducation, tentent modestement une expérience de pédagogie de l'image, par l'image. C'est le cas du photographe [@jcdichant](#), qui ne cesse d'interroger ses followers sur les images qu'il produit. Enfin, il existe tout de même quelques belles « aventures pédagogiques » menées ici et là par des enseignants convaincus de la pertinence de l'outil.

C'est le cas d'un professeur d'histoire-géographie, aux yeux duquel l'outil constitue, dès la troisième, un efficace dispositif de prolongement du cours, où déposer sur un compte classe (Salleduby en ce qui concerne ce projet) une correction, des consignes de méthode, une image, une vidéo autour d'une

notion de cours, voire des mini-révisions, comme sur l'expérience totalitaire de l'Allemagne nazie. L'enseignant propose aussi des challenges ; par exemple, une image postée d'un tableau d'Otto Dix « Le marchand d'allumettes », sans précision d'auteur : à charge aux élèves d'en découvrir la source, l'auteur et les intentions. Sans étonnement, l'enseignant a constaté qu'une très grande majorité d'élèves plébiscitait cette démarche et se connectait. L'outil sert ici la motivation et la diversification de l'enseignement. La recette ? A ses yeux, une publication simple, un objectif clair et limité. Et bien évidemment, l'outil permet dans le même temps d'initier une éducation aux médias ou de travailler sur l'identité numérique des élèves.

Unoeilsurla101

Autre utilisation, dans le cadre de l'enseignement des arts plastiques cette fois. Compte ouvert en 2017, qui recense aujourd'hui plus de 530 publications. Isabelle Kaminski, enseignante en Arts plastiques et formatrice académique, a pensé son usage dans le prolongement d'une « recherche pédagogique en construction pour de futures formations ». Nous sommes là dans le cadre d'une réflexion sur les usages spécifiques d'Instagram comme outil et lieu de production pédagogique et non média de communication. Une charte de production est partagée par les participants.

L'enseignante développe des Quick story qu'autorise l'outil Instagram : « un jeudi après-midi après l'intervention des 5B », ou « un lundi aprem avec les 5èmes », voire des « Lu, pas lu ! » ou « Vu, pas vu ! ». « Deux types de story sont prévues, nous dit l'enseignante. Celles qui présentent un travail en cours, des manipulations d'élèves, des rendus de travaux, des procédés plastiques particuliers... Ce sont des traces de ce qui se fait en classe ou lors de projets. Et celles dont le but est plus pédagogique, avec un intérêt particulier pour la poïésis : l'œuvre en train de se faire. Il y a aussi celles où leur construction constitue une séquence pédagogique à part entière et où les élèves conçoivent tout de A à Z : le contenu, les photos et le montage. Celles-ci sont destinées au compte Instagram [@les_talents_de_Nailloux](#) ».

Pour l'heure, les Quick story ne sont pas diffusées, Isabelle Kaminsky travaillant à leur développement pour la formation. Instagram remplit ici pleinement sa vocation. « Son usage correspond totalement aux Arts plastiques et en outre ce compte constitue une belle vitrine de la discipline, au-delà des murs du collège. Sans en avoir conscience, les élèves prennent du recul sur leur pratique en classe et jettent un œil critique sur l'image de leur travail. Pour ma part, cela me sert dans beaucoup d'étapes de mon travail : d'abord pour garder des traces de moments de cours, pour analyser ce qui a fonctionné ou pas à des moments clés de la séance, pour une remise en question et une prise de recul dans mon approche des sujets mais aussi de ma posture face aux élèves. Et pour eux, cela leur apporte une reconnaissance de leurs efforts, la valorisation d'être publié, une envie de faire « du mieux

possible », une motivation même lorsque c'est difficile... Je m'en sers également dans mes formations au Plan de formation académique comme « preuve » que ce que je leur propose, fonctionne avec les élèves. »

SOURCES :

Beaudin-Lecours, A., Delisle, I., Desrochers, M.-J., Germain, G., Giroux, P., LachapelleBégin, L., Martel, C. et J.-L. Trussart, [Guide de l'utilisation pédagogique des médias sociaux](#), 2015.

Ce guide est le résultat du travail d'une équipe d'experts en pédagogie et éducation, collaborateurs du [laboratoire «Vitrine technologie éducation»](#) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du Québec.

Présenté ici : <http://edupronet.com/guide-dutilisation-pedagogique-des-reseaux-sociaux/>

Nathalie Bolland, Dominique Lucas et Luana De Maggio, A la conquête des réseaux sociaux [dans l'enseignement : usages professionnels et pédagogiques](#), 2015

Ce guide a été publié par le Ministère de l'éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

CLEMI de l'Académie de Nice, *Pour un usage raisonné des réseaux sociaux en milieu scolaire*, 2016.

Le CLEMI Nice a proposé en 2016 un guide, inspiré par le précédent, portant sur l'usage des réseaux sociaux en classe.

CANOPE, *Les données à caractère personnel - Comprendre et appliquer les nouvelles réglementations dans les établissements scolaires*, 2019
https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/RGPD/RGPD_WEB.pdf

SITOGRAPHIE :

Internet responsable : <http://eduscol.education.fr/Internet-responsable/ressources/boite-a-outils.html>

CLEMI Paris : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1010085/accueil

DANE de Paris : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_905272/numerique-educatif-dane

ANNEXE 1

Autorisation parentale à créer un compte sur un réseau social

Je soussigné Mme

Mère (ou tuteur légal) de l'enfant

- Autorise mon enfant à créer un compte sur le réseau social dans le cadre d'activités de classe et à y publier des écrits personnels sous le contrôle de l'enseignant de sa classe.
- N'autorise pas mon enfant à créer un compte sur le réseau social dans le cadre d'activités de classe et à y publier des écrits personnels.

Signature/Date :

Je soussigné M.

Père (ou tuteur légal) de l'enfant

- Autorise mon enfant à créer un compte sur le réseau social dans le cadre d'activités de classe et à y publier des écrits personnels sous le contrôle de l'enseignant de sa classe.
- N'autorise pas mon enfant à créer un compte sur le réseau social dans le cadre d'activités de classe et à y publier des écrits personnels.

Signature/Date :

ANNEXE 2

Charte d'utilisation. Exemple 1 : Cycle 2, par M. B. Vialade

Source : <http://ekladata.com/5fAVuZiVJYjLlaF3T267nLe3hl8/Twitter-Projet-peda-2.pdf>

J'écris en utilisant 140 caractères maximum (lettres, signes de ponctuation, espaces).

J'écris en utilisant un langage correct et connu de tous (donc pas de langage phonétique ou SMS...).

Je fais attention à l'orthographe, à la ponctuation, au vocabulaire que j'emploie et à la cohérence de mes phrases.

Je me connecte et j'écris TOUJOURS en présence d'un adulte.

Je fais toujours relire mon texte par le maître avant de l'envoyer.

Lorsque j'écris je me respecte moi-même (car je laisse une trace indélébile de moi sur Internet), et je respecte les autres.

Je ne divulgue pas d'informations personnelles (nom de famille, numéro de téléphone, adresse...).

Je respecte le droit d'auteur (photographies ou textes) et je cite mes sources.

En signant cette charte je m'engage à la respecter.

Signatures des élèves :

ANNEXE 3

Charte d'utilisation. Exemple 2 : Terminale technologique, par M. B. Reveillet

Projet de la terminale STG Mercatique du lycée du Mont-Blanc, [@infoplanete](#), projet de M. B. Réveillet ([@lemanege](#)) :

https://docs.google.com/file/d/0B_DH4gEBeGtAVUFhNzVLWURHNU0/view

Chaque élève crée son compte Twitter avec impérativement un identifiant repérable (pas d'anonymat) : faire en sorte qu'il puisse être reconnu par les autres membres de la Twittclasse

Chaque élève verrouille sa TL (TimeLine, c'est la liste des abonnés donc la liste des élèves) aux abonnements publics (quelqu'un qui veut suivre doit en faire la demande au propriétaire du compte) (évite ainsi les abonnements extérieurs).

Chaque élève bloque les RT des autres abonnés de ses abonnements (pour éviter trop d'infos)

Dans un premier temps chaque élève s'abonne aux flux extérieurs qu'il désire mais uniquement en fonction d'un cadre précis lié aux besoins d'informations, mercatique, droit, management, communication, informatique... le monde, 20minutes, les échos, management, etc. Un travail de repérage est entrepris avec le groupe classe.

Quand l'élève a une information qu'il souhaite donner aux autres il twitter l'information en spécifiant dans le tweet « [@infoplanete](#) », ce qui permet à tous les élèves de la lire par l'intermédiaire du compte classe.

1 rectorat 2 sites

Enseignement scolaire au Visalto | 12 boulevard d'Indochine, 75933 Paris Cedex 19

Enseignement supérieur en Sorbonne | 47, rue des Écoles, 75230 Paris cedex 5

www.ac-paris.fr | www.sorbonne.fr | communication.sorbonne@ac-paris.fr

 [@academie_paris](https://twitter.com/academie_paris) |  [paris.academie](https://www.facebook.com/paris.academie) |  [academie_paris](https://www.instagram.com/academie_paris)